Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 20 Rajeb 1447
9 Janvier 2026

N° 4

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 46
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 49
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 53
Homologation de résolutions 55
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 55
Avis aux créanciers..... 61
Convocations
Sociétés anonymes 63
Sociétés communautaires..... 65
Autres sociétés 65
Actes Administratifs
Avis au public 65
Divers
Avis au public..... 66

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société de Gestion du Complexe Industriel & Technologique de Médenine

S.A au capital de 3.700.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 03 Médenine

Identifiant Unique : 1193052P

Selon procès-verbal du Conseil d'Administration réuni le 29/11/2025 au Centre Elife à Djerba, enregistré à la recette des Finances de Médenine le 02/12/2025 sous le N°25707412, quittance N°M112179, dont un exemplaire a été déposé au RNE 27/12/2025 sous le N°2025P93103044, il a été décidé la reconduction de la nomination de Mr Habib OURIEMMI en sa qualité d'Administrateur Délégué afin d'assurer la gestion courante de la Société pour une période de trois (3) mois à compter du 04/12/2025 jusqu'au 03 mars 2026 avec les pouvoirs les plus étendus.

2026R00029SANB2

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - CAPITAUX

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 dinars

Complexe «le Banquier» Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 496517C

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 décembre 2025, enregistré à la recette des finances du Lac le 5 janvier 2026 sous le n°26700028 quittance n°M000528 il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Walid SAKKA en tant que Directeur Général de la société BNA Capitaux à compter du 1er Mars 2026, pour un mandat de trois années renouvelables, et fixation de ses pouvoirs et émoluments

La nomination de Monsieur Riadh Borjini en tant que Directeur Général Adjoint de la société BNA Capitaux à compter du 5 Janvier 2026 et fixation de ses pouvoirs et émoluments Prorogation du mandat de Monsieur Slim EL MEMMI en qualité de Directeur Général jusqu'au 5 janvier 2026 inclus.

La nomination de Monsieur Riadh Borjini en tant que Directeur Général par intérim à compter du 6 janvier 2026 au 28 février 2026 inclus.

Deux exemplaires des procès-verbaux de conseil d'administration sus indiqués ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises en date du 6 janvier 2026, dossier numéro 2026P36612357.

Cet avis a été publié aux journaux le Temps et Essabeh le 7 janvier 2026.

2026R00053SANB2

Procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire

Sté Marwa de Transport Terrestre

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire enregistré à la recette des finances Oueslatia, le 5/01/2026 sous le n°26700006, quittance n°M000361 déposé en une exemplaire au registre national des entreprises le 5/01/2026 sous le n°2026P26429005 a décidé :

Nommer Saber SEBRI comme deuxième gérant pour une période de 3 ans du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2028 renouvelables second gérant dans le cadre de ses fonctions qui lui son confiées, peut gérer la société de manière indépendante sans nécessiter la signature du premier gérant. Le second gérant a le droit de représenter la société auprès des clients, des fournisseurs et de diverses parties, de gérer le paiement et des recouvrements et dans tous les cas de représenter la société d'agir au mieux de ses bénéfices.

2026S00017SANB2

Emission d'obligations convertibles en actions

SOCIETE LES LABORATOIRES POLYPHARMA

Société anonyme

Au capital social de 1.081.200 dinars tunisiens

Siège social : Route Menzel Chaker Km 6,5 - Sfax, Tunisie

Identifiant unique : N°1659745A

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 décembre 2025, celle ci a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire sous forme d'obligations convertibles en actions pour un montant global de sept millions deux cent mille Dinars Tunisiens (7.200.000 DT) réservé à la société Inma Holding et a autorisé le Conseil d'Administration de fixer les modalités et termes d'émission desdites obligations convertibles en actions. Sur cette base, le Conseil d'Administration tenu le 9 décembre 2025 a décidé l'émission d'une première tranche correspondant à cinquante deux (52) obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de cent mille Dinars Tunisiens (100.000 DT) chacune, totalisant un montant de cinq millions deux cent mille Dinars Tunisiens (5.200.000 DT).

Société Emettrice : Société Les Laboratoires Polypharma.

Montant de l'émission des obligations convertibles en actions : Cinq millions deux cent mille Dinars Tunisiens (5.200.000 DT).

Objet social : La conception, le conditionnement et la commercialisation de produits parapharmaceutiques, cosmétiques et compléments alimentaires.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal du conseil d'administration de la Société en date du 9 décembre 2025 a été déposé au Centre du Registre National des Entreprises en date du 31 décembre 2025.

Nombre et valeur des obligations convertibles en actions à émettre : 52 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de cent mille Dinars Tunisiens (100.000 DT) chacune.

Libération : Intégrale à la souscription.

Forme des obligations convertibles en actions : Les obligations seront nominatives.

Période de souscription : La souscription aux obligations convertibles en actions devra être réalisée au plus tard le 15ème jour suivant la date de parution de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Il est précisé que ce délai de 15 jours pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des obligations convertibles en actions émises.

Modalité de souscription : En numéraire.

Date de jouissance : A la date de clôture de souscription.

La date de maturité des OCA : Les obligations convertibles en actions seront émises pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de clôture de la période de souscription (ci-après la « Maturité»).

Rémunération : Les obligations convertibles en actions porteront un intérêt au taux de huit pour cent (8%) par an hors taxe.

Ces intérêts seront payés conformément aux dispositions de la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

Date de remboursement : Sous réserve de l'absence de conversion en actions par le titulaire des obligations convertibles en actions de tout ou partie de ses obligations convertibles en actions, chaque obligation convertible en action non convertie sera remboursée par la Société le jour de la maturité des obligations convertibles en actions.

La Société procèdera au paiement en numéraire du montant en principal des obligations convertibles en actions non converties majoré des intérêts dus et non payés et d'une prime de non-conversion. Cette prime de non conversion correspond à la somme due au souscripteur en cas de non-conversion totale des DCA, calculée de manière à garantir un Taux de Rendement Interne (TRI) annuel de douze pour cent (12 %) sur la durée de détention des DCA non converties, diminuée des montants perçus par le souscripteur au titre des DCA, sur le compte bancaire du souscripteur des obligations convertibles en actions.

La Société ne sera pas en droit de procéder à un remboursement anticipé de tout ou partie des obligations convertibles en actions, sans l'accord du titulaire des obligations convertibles en actions.

Actions à émettre en conversion des obligations convertibles en actions:les obligations seront convertibles en actions nouvelles de la Société.

Parité de conversion des obligations convertibles en actions :

La parité de conversion des obligations convertibles en actions sera déterminée sur la base de la valeur des fonds propres pour les exercices comptables 2027 et 2028, conformément aux dispositions de la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

Modalités de conversion :

a) Droit de conversion :

A tout moment durant la période commençant le 1er juillet 2029 et s'achevant quatre vingt dix (90) jours avant la date de Maturité (ci-après la «Période de Conversion»), le titulaire d'obligations convertibles en actions sera en droit d'exercer, en une ou plusieurs fois, l'option de conversion en actions tout ou partie des obligations convertibles en actions selon la parité de conversion visée ci-dessus.

Les actions qui résulteraient de la conversion des obligations convertibles en actions donneront les mêmes droits que les autres actions émises par la Société et porteront jouissance à compter du 1er janvier de l'année au cours de laquelle a eu lieu la conversion, y compris sur l'ensemble des résultats reportés nés avant cette date et n'ayant pas fait l'objet de décisions de distribution avant ledit 1er janvier.

b) Notification de Conversion :

La décision des titulaires d'obligations convertibles en actions de convertir tout ou partie des obligations convertibles en actions fera l'objet d'une notification de conversion, adressée à la Société.

Forme des actions issues de la conversion des obligations convertibles en actions : Actions ordinaires.

Conditions particulières : Au cas où la Société serait défaillante dans le paiement d'une somme quelconque due au titulaire des obligations convertibles en actions à sa date d'exigibilité, la Société sera tenue de payer un intérêt de retard calculé sur le montant impayé, au taux commercial, par an, à compter de la date d'exigibilité jusqu'au jour de son complet paiement.

Etablissement domiciliataire : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété par le service financier des obligations convertibles en actions seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société.

Modalité et délais de délivrance des titres:le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la Société.

Garantie : Les obligations convertibles en actions ne sont assorties d'aucune garantie. Les obligations convertibles en actions ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires de la Société.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de

l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du conseil d'administration de la Société distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Spéciale des titulaires d'obligations convertibles en actions et lieu de réunion : La convocation de l'Assemblée Générale Spéciale aura lieu conformément aux dispositions des articles 355 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. La réunion de l'Assemblée se tiendra dans le lieu précisé dans la convocation.

Lieu de dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription seront déposés sur le compte courant de la société.

2026400049SANB2

Notice d'augmentation de capital

ENAMELLED TECHNOLOGY INDUSTRY -ETI

Société anonyme

Au capital social de 1 600 000 Dinars Tunisiens

Siège social et Usine : Zone Industrielle de Zriba Nord - Zaghouan

RNE : 1336995 Z

Objet social : Emaillage de cuves pour chauffe-eau solaires, ballons d'eau chaude sanitaires et chauffe-eau électriques ainsi que tous autres produits et accessoires.

Suivant PV d'AGE en date du 17 novembre 2025 enregistré à la REAS 1er Bureau Tunis le 19 novembre 2025 sous le n°25503980 quittance n°8818 dont une copie a été déposée au RNE le 26/12/2025 sous le 14098. Il a été décidé l'augmentation du capital social en numéraire avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription pour un montant de cinq cent soixante seize mille neuf cent (576 900) dinars et ce par l'émission de cinq mille sept cent soixante neuf (5 769) actions de nominal de cent (100) dinars.

Cette augmentation a été entièrement souscrite par le nouvel actionnaire suivant:

- FCPR BYRSA FUND 1 : cinq mille sept cent soixante neuf actions (5 769)

Les autres actionnaires renonçant expressément à leur Droit Préférentiel de Souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales.

Dépôt provisoire :

Numéro du certificat : 2025205026

Numéro de dépôt : 14098

Date de délivrance : 26/12/2025.

Les fonds ont été déposés par le souscripteur auprès d'AL BARAKA BANK, Agence Mohamed V dans le compte indisponible n°32 000788115094850106.

Les bulletins de souscription ont été déposés au siège de la société.

Délai de souscription : 15 jours avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

2026400059SANB2

Société Immobilière Tunisienne

S.A au capital de 150 000 dinars

MF : 5577 L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration daté du 21/11/2025 et enregistré à la recette des finances Av Habib Thameur le 26/11/2025, sous le numéro 25803293 Quittance n°M061520, il a été décidé le transfert du siège social au Rez-de-chaussée de l'Immeuble sis au coin de l'avenue Hedi Chaker et de l'Avenue Chahrazed, Marsa Tunis.

Dépôt : un exemplaire du procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 5/12/2025.

2026400065SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis aux créanciers

Distribution des fonds de liquidation

Société JINENE EL JAZIRA

SARL en liquidation

Au capital de : 205.000 Dinars

Siège social : Avenue de la Paix 8050 Hammamet - Nabeul

MF : 0753852A/A/M/000

IU : 0753852A

Conformément à l'article 46 du Code des Sociétés Commerciales, Monsieur Mounir Mezrigui nommé liquidateur de la Société JINENE EL JAZIRA SARL, par décision de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 7/4/2025, déposée au registre national des entreprises le 7/5/2025 sous le numéro 202533932 informe qu'il va procéder à la distribution des fonds disponibles, après paiement des frais, droits et dépenses de liquidation entre les créanciers de la société suivant leurs rangs.

Les créanciers de la société et toutes les parties intéressées disposent d'un délai de 90 jours à compter de la date de publication du présent avis pour s'opposer au processus de distribution conformément à l'article 46 du C.S.C. Les oppositions doivent être adressées au liquidateur à son adresse élue suivante : Cabinet Maître Intissar Ferchichi Avenue Habib Bourguiba, Immeuble Hadoussa - 8000 - Nabeul.

Après l'expiration du délai susvisé, les oppositions ne sont plus recevables.

2026400050SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce en date du 22/12/2025, enregistré auprès de la Recette des Finances de Midoun - Djerba le 24/12/2025 sous le numéro d'enregistrement 25206203, quittance n°M122612, et en vertu d'un acte complémentaire en date du 29/12/2025, enregistré auprès de la Recette des Finances de Midoun - Djerba quittance n°M124024, Sadok Jebahi, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°05731212, demeurant à Midoun Djerba, représenté par son mandataire Salah Karâoud, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°09147399, a vendu à El Hedi Jarray, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°13428597 demeurant à Houmet Ouled Omar, Midoun - Djerba, la totalité du fonds de commerce, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, affecté à l'exercice de l'activité de café de première catégorie sis au virage Mehiri, route d'El Nadhour, Midoun - Djerba, et exploité dans un local disposant de deux portes principales ouvrant sur le nord sur la route d'El Nadhour, Midoun - Djerba.

Les oppositions doivent être faîtes dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis dans le journal officiel chez le cabinet de Maître Yassine Yamoun sis à la rue Sidi Abbes houmet souk Djerba en face CNAM 2ème étage bureau n°C01.

Cet avis a été publié aux journaux "le Temps et Sabah" le 31/12/2025.

2026R00030FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Bennani Majed, avocat près de la cour de cassation, enregistré le 5/01/2026 à la recette des finances de Sbeïtla quittance n°M001183 enregistrement N°26200015, Mr Mansouri Abdelmoula Ben Abdellatif a cédé à Mr Haddadi Kais Ben Ahmed la totalité du fonds de commerce de la pharmacie de nuit sise à Sbeitla, rue Taieb Mhiri (actuellement rue Abou Elkacem Echebbi Sbeitla Kasserine).

Les oppositions doivent se faire dans les 20 jours qui suivent la parution de cette publication à l'adresse du fonds de commerce : pharmacie de nuit Sbeitla, Rue Taieb Mhiri Sbeitla, Kasserine (actuellement rue Abou Elkacem Echebbi Sbeitla Kasserine).

Cet avis a été publié au journal Al Chourouk le 7/01/2026.

2026R00031FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente de fonds de commerce signé le 26/12/2025 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba El Kasserine le 26/12/2025 sous le n°25210454 quittance n°M110002, Monsieur Fakhreddine Ben Abdelhamid Ben Ahmed Marouani demeurant à la Rue Taib Mhiri Cité Est El Kasserine a vendu à Monsieur Sofiene Ben Fakhreddine Ben Abdelhamid Marouani le fonds de commerce exploité en tant que Pharmacie sis au n°47, avenue Taieb Mhiri El Kasserine identifiant unique 0064810/D.

Les oppositions doivent être présentées au domicile élu auprès du rédacteur de l'acte Maître Salah Dakhlaoui, à son cabinet sis au n°67, avenue Jugurtha, Mutuelleville - Tunis dans un délai maximum de vingt (20) jours de la date de cette publication.

L'annonce de cette vente a été publiée au journal Essabah en date du 6 janvier 2026.

2026R00035FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de Kelibia quittance n°M094624 enregistrement n°25204220 le 30/12/2025, Mme Meriem Kasdallah, CIN n°09833569, a cédé à Mr Mohamed Aziz Ben Aziza, CIN n°15396884 la totalité du fonds de commerce situé à la Rue 1er Juin Kelibia ayant comme objet la vente des fruits secs.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds mentionnée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 7/01/2026.

2026R00036FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 17/7/2025 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 24/9/2025 sous n°25205655, quittance n°M135027. M. Houssein Othmani c.i.n n°07522037 a renoncé au profit de M. Abdelhamid Ben Haddaji c.i.n n°11862157 la totalité de son droit de propriété sur le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour tout commerce, situé à l'avenue Taieb Mehiri, Hammamet. Les oppositions seront acceptées au cabinet de Maître Nabil Elhakem, avenue Taieb Mehiri, Hammamet, dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'insertion du présent avis au J.O.R.T. Publier au journal la Presse le 31/12/2025.

2026R00037FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 5/7/2025 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 19/7/2025 enregistrement n°25204005 quittance n°M105412. Mme Houyem ben Mohamed Moncef Dali titulaire de la c.i.n n°09222835, a vendu à M. Neji Ben Ali Ben Amor Othmani titulaire de la c.i.n n° 07629704, la totalité de son fonds de commerce exploité comme tout commerce au local situé à l'avenue de Taieb Mhiri, Hammamet.

Les oppositions seront adressées entre les mains de Maître Nabil El Hakem sis à l'avenue Taieb Mhiri Hammamet. Cet avis est publié au journal la Presse le 31/12/2025

2026R00038FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat signé le 16/12/2025 enregistré à la recette des finances de Sidi Hssine Tunis le 5/01/2026, N° de quittance M001140 N° d'enregistrement 26200022 Mme Ines Bent Hssan Ben Said Geagea a vendu à Mme Mehrzia Bent Ahmed Ben Hatab Zadam, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au n°31 Rue 42301 cité Warda el Agba Hrairia Tunis 2087 exploité entant que Café 1ère catégorie.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 8/01/2026.

2026R00041FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par contrat de cession de fonds de commerce (branche autonome d'activité) signé le 20/12/2025 enregistré à la recette des finances avenue de la Paix Grombalia le 25/12/2025 sous le n°25206598 quittance n°M129641 la Société GIAS INDUSTRIES SARL au capital de 20.200.000 DT, titulaire de l'identifiant unique auprès du Registre National des Entreprises sous le n°1180957F, ayant son siège au n°79, Rue 9007 sidi Fathallah Djebel Jeloud Tunis, a cédé à la société Dr OETKER GIAS, SARL au capital de 12.484.000 DT, titulaire de l'identifiant unique auprès du Registre National des Entreprises sous le n°1180962C, ayant son siège 67/68 rue des sciences ZI Grombalia - Nabeul, le fonds de commerce consistant en la branche d'activité dédiée à la fabrication et à la commercialisation de la pâte à tartiner sis au n°79, rue 9007 Sidi Fathallah 2023 Jebel Jelloud - Tunis.

Les oppositions doivent être présentées auprès du rédacteur de l'acte Maître Salah Dakhlaoui, à son cabinet sis au n°67, avenue Jugurtha, Mutuelleville - Tunis dans un délai maximum de vingt (20) jours de la date de cette publication.

L'annonce de cette cession a été publiée au journal Achourouk en date du 7 Janvier 2026.

2026R00042FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par contrat de cession du fonds de commerce (branche autonome d'activité) signé le 20/12/2025 enregistré à la recette des finances Avenue de la Paix Grombalia le 25/12/2025 sous le n°25206597 quittance n°M129632 la Société GIAS DISTRIBUTION SARL au capital de 1.000.000 DT, titulaire de l'identifiant unique auprès du Registre National des Entreprises sous le n°0083475Q, ayant son siège au lotissement 5, rue Nabeul ZI El Mghira 2082 Fouchana Tunis, a cédé à la société Dr OETKER GIAS NEGOCE SARL au capital de 10.000 DT, titulaire de l'identifiant unique auprès du Registre National des Entreprises sous le n°1956273V, ayant son siège au 79, Rue 9007 Sidi Fathallah 2023 Jebel Jelloud le fonds de commerce consistant en la branche d'activité dédiée à la commercialisation du lait concentré sucré et du lait évaporé sis au lotissement 5, rue Nabeul ZI El Mghira 2082 Fouchana Tunis.

Les oppositions doivent être présentées auprès du rédacteur de l'acte Maître Salah Dakhlaoui, à son cabinet sis au n°67, Avenue Jugurtha, Mutuelleville - Tunis dans un délai maximum de vingt (20) jours de la date de cette publication.

L'annonce de cette cession a été publiée au journal Achourouk en date du 7 Janvier 2026.

2026R00043FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat du 24/12/2025 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 25/12/2025, sous la quittance numéro M129551, enregistrement n°25206592, M. Adjmi Abdelmonem en droit de la société LYSY SARL, siège social situé à la rue Brahim Alkhalil, Grombalia, Nabeul, a vendu à la société NAJAHI SERVICES COMPANY SARL, le fonds de commerce destiné au commerce de «pressing», sis à la rue de Brahim Alkhalil, Grombalia, Nabeul. Les oppositions sont acceptées chez Mme Hayfa Ben Ali en tant que gérante de la société NAJAHI SERVICES COMPANY (acquéreur), numéro 49 rue Pasteur cité Ezdihar, Grombalia, Nabeul, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication du cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal La Presse le 8 janvier 2026.

2026R00045FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, rédigé le 02 Janvier 2026, enregistré à la recette des finances Alyasminet le 5 Janvier 2026 sous le n°26200039 quittance n°M00045 Madame Madouri Chouwikha Epouse Madouri Youssef a cédé à la société Mamou Volailles, représentée par son gérant Mr Amdouni Salah, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de commerce et vente de volailles sis à la route de Morneg km7 Elyasminet Ben Arous.

Les oppositions doivent être déposées chez l'avocat Maître Hechmi Racha à son bureau sis à la résidence Kahia3 rez-de-chaussée bureau n°2 Chouchet Radés dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 8 janvier 2026.

2026R00049FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte s.s.p en date du 24/12/2025 enregistré à la recette des finances de Sousse le 25/12/2025 quittance n°M106979 n° d'enregistrement 2520811, la société olymp cérame M.F 1615951/Q son siège social sis à la rue stade olympique Sousse représentée par son gérant Ammar Alouani a vendu à la société Maison Céramique M.F 1329844/R son siège social sis à la rue Hamadi Bjaoui Kalaa Kbira Sousse représentée par son gérant Jalel Kilani la totalité du Fonds de Commerce ayant pour activité la vente en détails de céramique.

Les oppositions doivent être notifiées au cabinet de Maître Ahmed Sâid Nagazi à son bureau sis à la rue Gaied El Ajimi Kairouan dans le délai légal.

Annonce publiée au journal le Quotidien en date du 30/12/2025.

2026S00015FCCC2

Vente de la moitié du fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Ksibet el Mediouni le 18/12/2025 quittance n°47144 enregistrement n°25601966 Madame Yosra Bent Najib Boubakr CIN 14007474 a vendu à madame Sonia Bent Mouhamed Bouzgarou CIN 06821158 le fonds de commerce sis au 15 rue Habib Bourguiba Ksibet el Madiouni Mahdia dont l'activité est jardin d'enfants.

Toute opposition sera faite auprès de l'acheteur sis à cité stade bâtiment 1 Appartement 2 Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au JORT sous peine de nullité.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al Chourouk le 28/12/2025.

2026S00018FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente par acte sous-seing privé en date du 27/10/2025, légalisé le 28/10/2025; enregistré à la recette des finances Sakiet Eddaier Sfax le 24/12/2025 sous le N°25204754; quittance N°M088702 Lasaad Dhouib CIN n°05326881 son domicile est à Rue de La Liberté Sakiet Ezzit Sfax a vendu à Yassine Ketata ; CIN n°11157819 son domicile est à la route de Tunis Km 10 cité El ONS Sfax, le fonds de commerce exploité au local situé à la route Mahdia Km9 avenue Rached Sfax et destiné à la vente de tabac.

Toute opposition pourra être rendue au bureau de l'avocat Dhouib Hela 55 rue Habib Maazoun 3000 Sfax, vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette publication est faite dans deux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» du 7/01/2026.

2026X00027FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25/12/2025 enregistré à la Recette des Finances El Manar 1 le 25/12/2025 sous quittance n°M100860, enregistrement n°25204326, Monsieur Skander SLAMA a vendu son fonds de commerce à usage de Cafétéria sis au local commercial n°3 RDC Immeuble Foyer Universitaire Privé Rue Tlitla Manar 1 Tunis à Monsieur Abdel Kader Ben Amar.

Les oppositions doivent se faire entre les Mains de Maître Hassen Gharbi 29, Rue Ibn Rachiq Cité Jardin Belvédère - 1002 - dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT sous peine de Forclusion.

Cet avis a été publié aux journaux quotidiens : le Quotidien et Echourouk du 01/01/2026.

2026400039FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 24/11/2025, quittance N°M089152, M090684, M090694 enregistrement N°25705041. La société Bano Arfa ayant le matricule fiscal 0001665S a vendu à la société Zéro Stress, en cours de constitution la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux destiné pour un café-restaurant spécialisé dans le fast-food, sis au 165, rue 10078, Wardia 4.

Les oppositions peuvent être adressées à Mr. Marouane Hédi associé de la société domicilié au 165 rue 10078 El Wardia 4 dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 16 décembre 2025.

2026400040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par l'acte sous seing privé daté du 16/12/2025 enregistré à la recette des finances d'el Menzah 9 Tunis le 26/12/2025 (quittance n°MO83158 enregistrement n°25204010). Madame Hafiza Charfi, demeurant au 6 Rue Habib Ajimi Bardo Tunis a vendu le fonds de commerce d'un salon de thé lui appartenant exploité à cité commerciale INES n°32 Manar 2 Tunis avec l'ensemble des éléments corporels et incorporels qu'il comporte à la société RIWAK ZAYTOUNA BY .H. J, demeurant au 6 rue Nemssa étage 6 Bab Bhar Tunis.

Les créanciers doivent produire leur états de créance entre les mains du Maître Abdelkrim Khchimi Avocat dont le bureau est sis au 18 rue Ibn Khaldoun Tunis désigné d'un commun accord réceptionnaire provisoire du prix de vente jusqu'à l'expiration du délai légal des oppositions après 20 jours de sa publication au JORT

Cette vente a été publiée au journal Echourouk le 6/01/2026.

2026400041FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé et légalisé le 02/01/2026, enregistré à la recette des finances El Manar - Tunis, le 02/01/2026, quittance n°M000452, enregistrement N°26200009; la société FLEURENTIN

PARA, Suarl, sise au 03, rue Ahmed Triki, Montplaisir, Tunis, immatriculée au RNE sous le N°1722667N, a vendu à la société PharmaSur, Suarl, en cours de constitution, ayant domicile au rez-de-chaussée du 10, rue Wardi Hammami, Cité Ibn Khaldoun, Tunis, le fonds de commerce, avec ses éléments corporels et incorporels; et qui est exploité pour la vente des produits para pharmaceutiques dans le local sis au rez-de-chaussée du 10, rue Wardi Hammami, Cité Ibn Khaldoun, Tunis.

Toutes les oppositions seront reçues à l'adresse : rez-de-chaussée du 10, rue Wardi Hammami, Cité Ibn Khaldoun, Tunis; dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Essahafa et Le Quotidien du 7/01/2026.

2026400042FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 25 décembre 2025 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 29/12/2025, quittance n°M122637 enregistrement n°25206163, Madame Chalbia Melliti (c.i.n n°05165797) a vendu à la société "Ben ATTIA BOULANGERIES" (I.U : 1949146W) tout le fonds de commerce de la boulangerie (IU : 1046226Y) située au 29 rue de la République Nassen Fouchena Ben Arous.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées au bureau de Maître Kais Loussaief situé au 86 rue de Pacha Tunis dans un délai de vingt jours à compter de jour de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce est parue au journal «Echourouk» du 6 janvier 2026.

2026400046FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing daté du 03 et 04 novembre 2025, enregistré à la recette des finances de la Cité Administrative Ariana le 8/12/2025, quittance n°M127762 enregistrement n°25207604, monsieur Fathi Ben Mohamed Nabli C.I.N n°01271465 délivrée à Tunis le 14/02/2015, résident à la Cité des Oasis, Laouina, a vendu à madame Imen Bent Youssef Amri épouse Rouissi, C.I.N n°04799915, résidente au 63 Rue Enkhilette Ariana Nord, Raoued Ariana 2083, la totalité du fonds de commerce du local commercial sis au 12 Rue Mustapha Hajaiej Ariana.

Les oppositions seront acceptées dans les délais légaux chez l'Avocat Maître Hédi Chennaoui, 01 Avenue de l'Indépendance Ariana 2080.

Cet avis est paru sur le journal Le Quotidien du 10 novembre 2025.

2026400047FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé conclu le 5-12-2025 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 26-12-2025 sous quittance n°M119245 enregistrement N°25207976, Mr Fathi Ouerghemi a cédé la totalité de son fonds de commerce, consistant en un café de première catégorie dénommé "Capitole" exploité dans un local sis à la route Gabès km 01 Médenine, avec tous ses éléments matériels et immatériels au profit de Mr. Houioui Adnen

Toutes les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au cabinet de Maître Bechir Montacer, Avocat, sis à Rue 02 Mai Immeuble Al-Lamloumi deuxième étage bureau N°01 Médenine dans un délai de 20 jours compter de la parution du présent avis au JORT sous peine de nullité.

Cette annonce a également été publiée dans les journaux "Al-Chourouk" et "Le Quotidien" le Jeudi 01 Janvier 2026.

2026400051FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 02/01/2026 (quittance n°M000243, n°26200009) Mme Amira Bedoui gérante de «TAKE IT ALL» a vendu à Mme Ines Koubekji gérante de «INALIM» le fonds de commerce «tous commerces» exploité au local sis au 69 avenue Habib Bourguiba Megrine Ben Arous. Les éventuelles oppositions se feront entre les mains de l'acquéreuse au local ci haut indiqué. Vente publiée au Quotidien et Echourouk en date du 7 janvier 2026.

2026400056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Mohamed Lachheb Avocat à la cour de d'appel, enregistré à la recette des finances Bizerte, le 30/12/2025, sous n°25209447, quittance n°M111419, Mr Moncef Ben Mohamed Ben Bechir Jendoubi, CIN N°01395460, a vendu à Mme Maha Bent Ahmed Kefi Vve Mnawer Sta, CIN N°01563582 et Mme Lamia Bent Ahmed Kefi Ep Mansour Bouali, CIN n° 05630602 et Mme Hajer Ben Ahmed Bent Mustapha Kefi, CIN N°05635346 la totalité du fonds de commerce sis au 02 Rue Espagne Bizerte, exploité en coiffure et parfumerie - Identifiant Unique N° 658634G.

Toute opposition sera rendue au local sis au 02 Rue Espagne Bizerte, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 9 Janvier 2026.

2026400057FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé en date du 19 et 23 décembre 2025 enregistré à la recette des Finances Beb Souika Tunis le 5/01/2026 Quittance N°M000460) enregistrement N°26300024) Madame Ibtihel Bent Nabil Borni Bou Ali C.I.N n°04817801 son gérant Monsieur Nabil Ben El Borni Bou Ali

C.I.N n°00344561 Selon une Procuration a loué la totalité du fonds de commerce gérance libre à Monsieur Ridha Kasseh C.I.N N°04607663) Situé 04 Rue Ghar Melh, Tunis exploité tous types de commerce» tous les produits traditionnels en détail «avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location d'un an (01) commençant le 01/01/2026 Jusqu'au 31/12/2026 Non Renouvelable avec un loyer mensuel quatre cent dinars (400.000 DNT) par mois.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et le Quotidien datés le 7/01/2026.

2026R00033FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte S.S.P en date du 24/11/2025, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi - Tunis, le 11/12/2025, Quittance N°M087094 Enregistrement n°25305874, la STE TAYGO, IU : 1655424S représentée par son gérant Mr Achraf Boushila, CIN n°07219591, a loué à la société RRL LILI PHONE société en cours de constitution représenté par son gérant Mr Ramzi Oueslati, CIN n°07208215, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce avec tous ses composants matériels, moraux sis au 49, avenue de Paris Tunis, exploité comme vente accessoires téléphoniques.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce mentionnée ci dessus, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 7 janvier 2026.

2026400058FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 18/12/2025 rédigé par la société tahri d'avocatie et arbitrage représentée par maître Tahri Abdel Moumen Avocat à la cour de cassation MF N°1912769B, enregistré à la recette des finances rue elmahata le 30-12-2026 N° de quittance M085476, N° d'enregistrement 25307053, M. Khalfaoui Moadh C.I.N. N°07176188, a loué à M. Khalfaoui Nejib C.I.N N°03615679, un fonds de commerce de vente des fruits secs sis à la boutique N°04 Carthage centre Bab Bhar Tunis, pour la période de deux années renouvelables qui commence le 01/1/2026.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains du rédacteur de l'acte son bureau et sis au 26 rue Ahmed Tlili centre Zarrouk, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 8/01/2026.

2026400060FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par l'avocat Maître Samir Jemali, le 2 janvier 2026 et enregistré à la recette des finances Avenue de l'indépendance le Bardo le 2 janvier 2026 sous le numéro d'enregistrement 26300017 quittance numéro MO00396 Hajer bent Moncef Ben Mokhtar Guenichi, titulaire de la carte d'identité nationale n°04719751 délivrée à Tunis le 10/6/2021 domiciliée au 5, Rue Al-Jalaa - Bardo - titulaire du numéro d'identification fiscale et du numéro unique inscrit au Registre national des entreprises Q 1723924 a donné en location gérance, à la société Palais de Versailles société à responsabilité limitée en la personne de son représentant légal, dont le siège social est situé au 110 avenue Mohamed Salah Belhaj, bureau 8 Ariana Ariana - ville, inscrite au Registre national des entreprises sous le numéro d'identification unique et le numéro d'identification fiscale C 194593, qualifiée de locataire, la totalité du fonds de commerce exploité, comme salon de thé et restaurant portant le nom commercial Terrasse de Lyon :

- Au local représentant l'ensemble du rez-de-chaussée qui couvre environ cinq cents mètres carrés (500 mètres carrés) avec toute la surface arrière et latérale.

- et l'ensemble du sous-sol qui couvre environ 1000 mètres carrés (1000 mètres carrés) du bâtiment situé au 12 rue El Monji Selim - Bardo 2000 - connu sous le nom L'Elysée.

La période de location convenue pour cette gérance libre a été fixée à un an, allant du 1er janvier 2026 jusqu'à la fin du mois de décembre 2026, renouvelable par tacite reconduction.

Cette annonce a été publiée au journal Al-Shourouk le 7 janvier 2026.

2026400066FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Roued le 9/12/2025 quittance M141234 enregistrement 25306430 La société EL BARAKA POUR INJECTION DE SEMELLE SARL a loué la totalité du fonds de commerce à la SOCIETE TOP COM SUARL situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Boulevard Jaafer route Roued km 7 Roued Ariana pour une durée de 5 ans renouvelables à partir du 01/01/2026 au 31/12/2030.

Cet avis a été publié aux journaux : Echourouk et le Quotidien du 19/12/2025. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de la locatrice.

2026400068FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association pour la Recherche et le Développement - Eau, Environnement et Energie "ARDEEE"

Siège social : Centre de Recherches et des Technologies des Eaux, Technopôle de Borj Cedria BP 273 Soliman 8020.

Objectifs de l'association :

- Contribuer au développement de la recherche scientifique, théorique et appliquée, dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de l'énergie.

- Assurer la diffusion des connaissances et en faciliter l'accès dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de l'énergie au profit du public intéressé.

- Soutenir l'innovation et contribuer au développement économique et au progrès social.

- Promouvoir les échanges scientifiques et renforcer la coopération entre les chercheurs, les établissements universitaires et les secteurs industriels dans les domaines d'intervention de l'association.

- Etablir des relations de coopération et de partenariat avec les associations nationales et internationales poursuivant des objectifs similaires, en vue de favoriser l'échange d'expertises et la réalisation de programmes et de projets communs.

Membres Fondateurs :

Présidente : Madiha Kamoun,

Vice-président : Mohamed Mouldi Tlili,

Secrétaire générale : Ibtissem Ben Assaker,

Trésorière : Rim Riahi.

2026R00048APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Bouzguem d'équitation Traditionnelle

Objet : Culturel

But : Œuvrer à intégrer la culture et les valeurs de l'équitation comme partie intégrante de la culture tunisienne.

Participer à des événements et festivals culturels locaux et internationaux pour favoriser les échanges culturels.

Promouvoir l'équitation comme activité culturelle et récréative, tout en motivant les cavaliers et en améliorant leurs performances.

Coopérer avec les autorités compétentes pour atteindre ces objectifs dans le respect de la loi.

Siège : Route de Fajj El Tin, Km 2, Bouzguem, Kasserine

N° et Date de déclaration : RR480353212TN du 31/12/2025

Président : Amanallah Guermazi

Trésorier : Rachid Felhi

Secrétaire Général : Mehdi Jemii.

2026S00013APSF1

Avis

En vertu des dispositions de l'assemblée générale du 16 Juin 2025 enregistré au receveur des entreprises et des contrats sous le N°25806071 Reçu N°M006512 le 02 octobre 2025 à Sfax. Il a été constitué le syndic des copropriétaires de l'Immeuble EL ALYEN 2 situé à l'Avenue Bouzeyen Sfax.

Au cours de cette audience, il a été élu les membres suivants :

- Mme Souhir Jerbi : Présidente du Syndic

- Mr Chokri Besbes : Trésorier

- Mr Hatem Mseddi : Membre

- Mr Imed Hentati : Membre.

2026X00023APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Méditerranéenne pour la Chimie et l'Environnement (AMCE)

Siège social : 65, rue Cheikh Tayeb Ktari - Gremda - Sfax 3062

Domaines d'activité : Scientifique et développement.

Objectifs :

- Contribuer au développement et au soutien de la recherche scientifique et des applications dans les domaines de la chimie et de l'environnement, en coordination avec les structures et institutions compétentes.

- Contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et au progrès scientifique et économique dans les domaines de la chimie et de l'environnement.

- Soutenir les efforts de l'Etat et des institutions de recherche spécialisées en matière de promotion de la recherche scientifique dans les domaines de la chimie et de l'environnement.

Coopérer avec des associations et des structures similaires aux niveaux national et international.

Membres du comité fondateur :

- Présidente : Besma Hamdi

- Vice-président : Hichem Ben Salah

- Secrétaire générale : Hanen Gargouri épouse Chaker

- Secrétaire générale adjointe : Amira Samet

- Trésorière : Najla Karâa.

2026X00025APSF1

Syndic Résidence Fares

Cité Selma - 1013 El Menzah 7 bis

Tél : 20 611 288

Suite à la tenue de la 2ème assemblée générale élective ordinaire de la résidence fares sis à Selma city Menzah 7 bis du 19 octobre 2025, procès-verbal enregistré à la recette des finances El Manar du 5/11/2025 sous le numéro 25708864 suivant reçu numéro M136969.

Approbation des rapports moral et financier à l'unanimité ainsi que quitus entier et définitif aux membres du bureau sortant de la gestion 2024/2025. L'imposition après élection du bureau syndical de la résidence Fares, El Menzah 7 bis pour la gestion 2025/2026 :

Présidente : Mme Aroua Abdedaim Boujema

Secrétaire général : Mr Samir Ben Hazem

Trésorière : Mme Salma Rourou Ben Hammouda

Membre : Mr Ilyes Ben Ammar.

2026400017APSF1

Homologation de résolutions

Nomination du président du Syndic copropriétaire

Syndic des propriétaires de la résidence

"Star" à El Menzah VII

Conformément au procès-verbal de la réunion de travail daté du 21/7/2023 et enregistré auprès de la recette des finances d'El Menzah VI le 15/01/2024 sous le reçu numéro 007227, enregistrement n°742100337, a été nommé Mr. Maher Ben Arbia en tant que président du Syndic STAR Menzah7.

2026400043APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél. 76 201 003

adelansi@hotmail.fr

La créancière poursuivante :

La Société Tunisienne de Banque, en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le N°001237 A, ayant son siège social à l'avenue Hédi Nouira à Tunis.

Le débiteur poursuivi :

Nasser Ben Mabrouk Khireddine, sa profession entrepreneur, demeurant à cité essourour Gafsa, titulaire de la CIN n°03031829 délivrée le 26/8/1999.

L'avocat poursuivant :

Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre :

Les biens saisis font l'objet des titres fonciers suivants :

1. La totalité du titre foncier n°5912 Gafsa dénommé «amirate»

2. Des parts indivises (2500/9432) du titre foncier n°35193 Gafsa dénommé «nour».

Mise à prix :

En exécution du jugement préparatoire rendu par le tribunal de 1ère instance de Gafsa dans l'affaire de l'adjudication n°690 ordonnant la réduction du prix initial au taux de 40%, le nouveau prix initial des immeubles saisis est devenu au montants suivant en y ajoutant les honoraires et les frais judiciaires déjà taxés au montant de 3106.260 plus les frais des actes de publication complémentaire qui seront fixés le jour de l'audience.

1. Le titre foncier n°5912 Gafsa dénommé «amirate» / 84.870.000

2. Les parts indivises (2500/9432) du titre foncier n°35193 Gafsa dénommé «nour» 79.227.099

Date et lieu de l'adjudication :

La vente aura lieu le lundi 02/02/2026 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice sis à l'avenue Habib Bourguiba - Gafsa.

N-B : L'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2026R00034VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Chokri Néji

Avocat à la cour de cassation

Le saisissant : Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) (Filiale STB), en son siège à l'avenue Habib Bourguiba N°52 Immeuble STB AFRICA 1001 Tunis, R.C : B196131999, code TVA 000/M/A/719413 J et élisant domicile pour les besoins de la présente cause chez Maître Chokri Néji, Avocat à la cour de cassation, 08 Rue d'Alger 2ème Etage -Tunis M/F 0433834 /S.

Le saisi : Monsieur Mohamed Ben Kaddour Gharbi, demeurant à Rue Mosbah Jarbou au N°27 Ben Arous Gouvernorat Ben Arous (d'une part en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de l'emprunteur Mouna Gharbi et d'autre part débiteur principal) titulaire du CIN : 00403352.

Désignation de l'immeuble saisi : Le bien consiste en une Villa préparée pour la résidence avec trois étage (sous-sol, rez-de-chaussée, étage supérieur, un entrepôt latéral et une piscine arrière) sa superficie est de 467 m² divisée en 467 parties et située au N°27 Rue Mosbah Jarbou près du stade Ben Arous Gouvernorat Ben Arous, objet du titre foncier N°105368 Ben Arous dénommé «Maison Mna III», l'immeuble saisi est désigné conformément au diagnostic établi par l'expert Mohamed Hedi Ben Meryem en vertu de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de première instance de Ben Arous sous le N° 87032 en date de 26/10/2022.

Mise à prix : La valeur de la totalité de l'immeuble revenant à la partie saisie est estimée à sept cent cinquante et un mille dinars (751 000 D 000) frais en sus (outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire).

Date et lieu de l'enchère : Jeudi le 12/02/2026 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Ben Arous (palais de justice) à partir de 9 h du matin.

Visite de l'immeuble objet de l'adjudication : La visite s'effectuera tous les jours sur les lieux mêmes et pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la

mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

Les participants doivent se conformer à la loi Tunisienne en vigueur et doivent avoir les autorisations administratives et juridiques à une date antérieure à la date de l'enchère.

2026R00040VEPA1

Vente aux enchères publiques

Et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71297117

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal et unique n° 00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mme Cyrine Gmara (débitrice principale), cadre dans une société, résidente au n°13 rue Salem Bouhajeb Mutelle Ville, titulaire de CIN n°08323874

Mr Sleh Ben Miled (caution hypothécaire), chauffeur de taxi, résident à Ben Arous Route de Sousse km 14,cite El Habib, Ezzahra titulaire de CIN n°00353934

Mr Lotfi Ben Miled (caution hypothécaire), chauffeur de taxi, résident au n°2 cité ben Miled, Ezzahra titulaire de CIN n°05152026

Mr Riadh Ben Miled (caution hypothécaire) travailleur à l'étranger, résident au n°35 cité ben Miled Ezzahra titulaire de CIN n°05143468

Mr Neji Ben Miled (caution hypothécaire) artisan peintre, résident n°2 cité ben Miled, Ezzahra titulaire de CIN n°00756198

Mr Adel Ben Miled (caution hypothécaire) technicien supérieur, résident au n°47 rue el Ons, Ezzahra titulaire de CIN n°00773174

Mme Fatma Ben Miled caution hypothécaire) sans profession, résidente au n°2 rue el Ons, Ezzahra titulaire de CIN n°07000681

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour de cassation; demeurant au REZIG Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : il s'agit de 370 parts indivises de la totalité de 14057 parts objet du titre foncier n° 50879 Ben Arous dénommé «SANIET BEN MILED» qui se situe à Hammam-Lif au bord de la route de Tunis vers Sousse dans une cité résidentielle, il s'agit d'une villa style américain qui se compose de deux étages d'une superficie de 218 m m qui se compose d'un salon, une cuisine et des escaliers qui mènent au premier étage qui se compose de trois chambres à coucher, une salle d'eau et douche et des escaliers en marbre qui mènent à la terrasse où on trouve une petite pièce d'une superficie de 12 mm, l'immeuble se compose aussi d'une maison traditionnelle d'une superficie de 116 mm qui se compose de 3 chambres, une cuisine, une toilette; la maison s'ouvre sur une cour cimentée.

Mise à prix : 256.626, 000 D après réduction de 40 % frais et honoraires d'Avocat en sus

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu jeudi 5/02/2026 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Ben Arous. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2026R00044VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Partie poursuivante : L'Etat Tunisien, représentée par le receveur des finances de Mahdia demeurant à la recette des finances avenue Ali Balhouane Mahdia.

Partie saisie : Mohamed Naceur Brahim, CIN n°08262100, spécialiste du marbre demeurant à rue Hassen Braham - Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Mejri, Avocat à la cassation Avenue Taib Mhiri - Mahdia CIN 03960937 (matricule fiscal : 0701614/B).

Immeuble licité : la totalité du titre foncier N°8536 Mahdia nommé "Mohamed Naceur", d'une superficie de 228 m² et se compose de trois parties : la première parcelle est un étage à usage résidentiel et se compose d'un hall et 2 salons et 3 chambres à coucher et une cuisine équipée et une salle de bain et des toilettes le tout avec des plafonds couverts et des sols en marbre d'une superficie de 153 m² (110m² couverts et 43 m² non couverts), la parcelle N°2 comprend un entrepôt ouvert au nord vers la route et une pièce à l'est donnant sur le rez-de-chaussée, tous deux avec des toits couverts et des sols carrelés, d'une superficie de 58 m², la parcelle N°3 est un escalier en gradins situé dans l'angle nord-est de la propriété destiné à accéder au 1er étage de la parcelle N°1, toutes ses marches sont revêtues de marbre italien et la superficie de cette parcelle est de 17m², l'ensemble de la propriété est situé à rue Hassan Ibrahim à Mahdia, bordé au sud par une impasse, à l'est par une impasse qui bifurque de la rue Hassan Ibrahim, au sud par la rue Hassan Ibrahim, et à l'ouest par Hassan Al-Bahri et Ali Al-Bahri chacun dans sa propre section.

Inscriptions hypothécaires : inscription de 21 hypothèques pour garantir le remboursement de 21 prêts bancaires d'une somme de six cent trente et un mille cinq cent quarante sept dinars cinq cent millimes en faveur de la société tunisienne de banque.

Mise à prix : est fixée en vertu du rapport d'expertise rédigé le 02/5/2025 par l'expert en bâtiment Mr Hamdan Soua suite à une ordonnance sur requête N°231/2023

du 17/01/2023 à un prix de deux cent quarante quatre mille deux cent cinquante dinars (244.250.000 d).

Date et lieu de l'adjudication : La revente aura lieu le lundi seize février deux mille vingt six (16/02/2026) à huit heures et demi du matin et suivant par devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible les heures ouvrables tous les jours ainsi que le cahier des charges qui peut être consulté au greffe du tribunal de première instance de Mahdia et au cabinet de l'avocat poursuivant

Participation : La participation aux enchères est ouverte à toute personne. Par l'office d'un avocat à la cour d'appel ou en cassation après consignation de 1/3 de la mise à prix, les étrangers doivent avoir une autorisation du gouverneur.

2026S00011VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Hassna Khaled demeurant à Swessi, élisant domicile chez son avocate maître Houda Boudhraa Ben Jha Imm. Ben Abderrahmen 1er étage Station Jammel Monastir

Partie saisie : Mr Omar Ben El Fitouri Belhaj demeurant à Jneiha, Beni Hassen Avocat poursuivant : Maître Houda Boudhraa Ben Jha Imm. Ben Abderrahmen 1er étage Station Jammel Monastir.

L'immeuble saisi : Tout le terrain agricole objet du titre Foncier n°71608 Monastir composé des oliviers, composé de la parcelle n°150 et 147 sis à Jneiha, Beni Hassen, d'une superficie de 4274 mètres carrés,

La mise à prix : est de 36.216.000 outre les frais de poursuite.

Lieu et date de l'adjudication : le mercredi 4 Février 2026 à 9 h et suivante devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Monastir sise à Monastir.

La visite de l'immeuble aura lieu toute la journée sur les lieux et sans conditions et pour se renseigner s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

Pour participer aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable et les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2026S00020VEPA1

Vente immobilière suite à un jugement de licitation

Après la réduction du prix

Le demandeur poursuivant : Kamel Maklouf, sis à cité R 9 n°35 Monastir.

Le défendeur : Victor Oliver, sis à El Agba, immeuble Omezzine Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Noureddine Allègue, Avocat à la cour de cassation, sis à Immeuble Le Pacha, 2ème étage n°2 Monastir, titulaire de la carte d'identité Nationale n°4157525 du 24/12/2019.

Le jugement de licitation : jugement de 1ère instance n°20010 le 24/5/2024 de tribunal de 1ère instance de Monastir.

L'immeuble mis à l'adjudication : l'immeuble consiste la totalité de l'appartement n° A 14 sis à El Agba, Immeuble OMEZZINE 4ème étage Monastir ayant pour superficie 96 m² et se compose de 2 chambres à coucher, un salon, une salle de bain, une cuisine et un séchoir.

L'immeuble est entouré au nord par la voie publique, au sud par la résidence Bochra, à l'est par l'immeuble où se trouve le café «LAVAZA» et à l'ouest par un terrain nu.

Mise à prix : le prix de vente est déterminé à quatre-vingt-douze mille cent soixante dinars (92.160.000D) et ce après la réduction du prix initial de 40% plus 3.410,038 dinars les frais de la première adjudication avec les frais de cette adjudication.

La participation à l'adjudication ne peut être faite qu'à travers un avocat après avoir consigné le 1/3 du prix à la caisse des consignations ou présenter un chèque certifié, le poursuivant est dispensé de cette formalité.

Date de l'adjudication : Le Mercredi 11 février 2026 à la salle des criées au tribunal de première instance de Monastir à partir de neuf heures du Matin.

Visite de l'immeuble : tout intéressé peut visiter l'immeuble chaque dimanche de Neuf heures à quatorze heures.

L'avocat poursuivant : Maître Noureddine Allègue sis à Immeuble Le Pacha 2ème étage n°2 Monastir.

2026S00021VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Rejeb Abdelouaheb

Avocat auprès la cour de cassation

Partie poursuivante : Le conseil régional de Mahdia en la personne de son représentant légal, une collectivité locale jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière, dont le siège social est situé au gouvernorat de Mahdia, Av 2 Mars 1934 Mahdia.

Partie saisie : Sarra bent Ali ben Mohammed Kaaouich, conseillère juridique auprès d'une société privée; Titulaire de la c.i.n : 03998695, demeurant au 32, rue Bachir Jdir Mahdia; désignant son domicile élu auprès de cabinet de maître Dalila Jemmali Av. 2 Mars 1934 Mahdia.

L'avocat poursuivant : Maître Ben Rejeb Abdelouaheb, avocat auprès la cour de cassation, M.F 800655/N, av 2 Mars Mahdia.

L'immeuble saisi : la totalité des parts indivises soient 250 parts/12800 revenant à la partie saisie dans le titre foncier n°564838 Nabeul dénommé "propriété KHALED" il s'agit d'un lot de terrain d'une superficie de 250m² situé à SKALBA Menzel Temim Nabeul.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à 55.000.000 d, ainsi que les frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 02 février 2026 à 9 h et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation de 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de 1ère instance de Nabeul.

2026S00027VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Demanderesse poursuivante :

Jaouida bent Jabeur El Jamali, exerçant une activité professionnelle, élisant domicile pour les besoins de la procédure au cabinet de son avocate Maître Leila Ben Khalifa, avocate près la Cour de cassation, sis rue Bab Bnet Tunis, identifiant fiscal n°798104 M/A/P/000.

Avocate poursuivante :

Maître Leila Ben Khalifa, avocate à la cour de cassation, dont le cabinet est sis à la Rue Bab Bnat, Tunis, immatriculée sous le n° fiscal 798104 M/A/P/000.

Défendeur saisi :

Jnaina bent Taher El Alouini, demeurant au 64, rue Ras Ifriquia, gouvernorat de Mahdia.

Date et lieu de l'adjudication :

Lundi 2 février 2026 (02/02/2026), à partir de 9h du matin, devant le département des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite du bien :

La visite du bien immobilier mis en vente est possible en coordination avec l'avocate poursuivante.

Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après l'obtention d'une autorisation du Gouverneur.

Toute personne souhaitant consulter le cahier des charges peut s'adresser au secrétariat du tribunal de première instance de Sousse 1 ou au cabinet de l'avocate poursuivante.

Description du bien saisi et fixation du prix de départ :

La totalité de ses droits indivis, d'une superficie de 298 mètres carrés, faisant partie du lotissement de Saniyat Zbidi. Il s'agit d'un terrain nu extrait de l'ensemble du bien appartenant aux héritiers de feu Hadj Ahmed Zbidi, situé à Khzema Est Ksar Meriem, entre la route touristique de Sousse et le domaine public maritime.

Il est limité à l'Est par le domaine public maritime, à l'Ouest par la route touristique Sousse Hammam Sousse, au Sud par la propriété de Bouhlel d'un côté et celle de Meriem Zbidi du côté Est, au Nord par la société saoudienne.

La mise à prix a été fixée à quatre cent vingt deux mille deux cents dinars (422.200.000DT), conformément au rapport de l'expert judiciaire en évaluation foncière Riadh Bassou, en date du 17/7/2024, désigné en vertu de l'ordonnance sur requête rendue par monsieur le président du tribunal de première instance de Sousse 1 sous le n°15053 en date du 29/02/2024, selon le plan établi par feu l'ingénieur Mohsen El Gharbi.

2026S00028VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction du prix de 40%

L'adjudication aura lieu par devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid le 23/02/2026 à partir de 9 h.

Créancier poursuivant : la banque quatar national -tunisie en la personne de son représentant juridique sis rue cité des sciences ; B.P.320 -1080 Tunis- cedex qui a désigné son lieu de correspondance le cabinet de son avocat maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à la rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 Sfax.

Débiteur saisi : Fakher ben Med ben Med Chakroun demeurant au 4 rue Ennasria Imm Elborg Sfax. Avocat poursuivant : Maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 Sfax.

Description de l'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°10303 Sidi Bouzid dénommé «noura88» sis à délégation gouleb groupe aouled youssef commune Rgueb Sidi Bouzid qui se conforme avec la parcelle n°148 émanant du jugement d'immatriculation n°14975 rendu par le tribunal de Gafsa le 22/12/1986, il s'agit d'un terrain dont la surface globale est de 77360 m² limitée du coté nord la parcelle 147 du levée topographique préparé par le service topographique ; du coté ouest la parcelle n°149 objet du titre 11561 Sid Bouzid; du coté est la parcelle n°157 ; et du coté sud un passage ; comportant des constructions dont la plus part ne sont plus utilisables, en particulier les bâtiments qui avaient été aménagés pour une usine des épices. Cette usine est composée de 4 unités construites en briques et en colonne de béton armé avec une charpente métallique et une couverture en tôle. Les superficies des unités sont les suivantes* la première 330m² *la deuxième 360m² *la troisième 320m² *la quatrième 315m² qui relève du titre foncier 11561 Sidi Bouzid ; adjacent au titre foncier 10303 Sidi Bouzid et un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 160m² et d'un étage de 160m², reliés par un escalier extérieur, lequel n'est plus à son tour en état d'usage ainsi q'une salle du transformateur électrique de superficie 28m² situé dans l'angle ouest de l'unité il existe également

dans l'angle ouest de la première unité une chambre de 55m² de surface actuellement vide avec un bassin de collecte des eaux d'un diamètre de 6 m se trouve à l'ouest du bassin principal du coté est de ce dernier et sur la limite sud du bien se situe un ancien puit superficie faisant face à une salle du moteur de superficie 9m² elle aussi inutilisable en avançant vers l'est à partir de ce puits profond non équipé ce terrain contient 20 oliviers en plein production.

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°11561 Sidi Bouzid dénommé « » situé dans la délégation de golaab délégation Errgueb Sidi Bouzid constitué d'une parcelle agricole et comportant une zone plantée d'oliviers elle comporte une parcelle nue d'une superficie de 2 hectares 31 ares et 80 centiares provenant de la parcelle 146 ; issue du titre foncier original 5424 Sidi Bouzid limitée au sud par la parcelle 147 selon le plan cadastral à l'est par la parcelle 146 à l'ouest par la parcelle 148 objet du titre 10303 Sidi Bouzid au nord par un passage la superficie du terrain nu est de 8430 m² et la superficie du terrain planté d'oliviers, dont l'état est dégradé en est de 1 hectare 47 ares et 50 centiares il existe un mur en brique rouges d'une longueur de 66.60 m et d'une hauteur de 2m ainsi qu'un mur en pierre dures d'une longueur totale de 52.50m. Le bien comporte également une surface dallée en ciment d'une étendue de 5916m² sur laquelle est édifiée une construction inutilisable bâtie en briques avec des colonnes en béton armé dont la toiture est une structure métallique recouverte couvrant une superficie de 315m².

Mise à prix : Trois cent vingt quatre mille sept cent dinars 800 millimes (324.700.800) pour l'immeuble objet du titre foncier n°10303 Sidi Bouzid *cent onze mille soixante treize dinars 200 millimes (111.073.200d) pour l'immeuble objet du titre foncier N°11561 Sidi Bouzid après déduction du prix de 40% en plus des dépenses cotées dont la valeur est de 5631.514 dinars.

La visite aura lieu tous les jours ouvrables de 10h à 16h.

Pour d'autres renseignements contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges ainsi que le bureau de l'avocat poursuivant Maître Sarbeji Salma.

2026X00017VEPA1

Licitation après remise du prix

Maître Jerbi Noureddine

Avocat près la cour de cassation

23, rue Cyrus le Grand - Tunis

Tél : 71 835 434 - 71 835 535

Fax : 71 834 093

MF : AP000/0186316V

Av-jerbi.noureddine@gnet.tn

1- Poursuivant :

Amine Ben Slaheddine Maaloul, employé de banque, titulaire de la CIN 05463038, demeurant au 21 rue 20 mars Rades, élisant domicile chez son avocat Maître Jerbi Noureddine au 23 rue Cyrus le Grand 1002 Tunis.

2- Avocat poursuivant : Maître Noureddine Jerbi, Avocat près la cour de cassation ayant son étude au 23 Rue Cyrus le Grand Tunis 1002.

3- Partie poursuivie : Amel bent Slaheddine Maaloul épouse Hichem Fayala, femme au foyer demeurant à la rue Abderrahmane Ibn Yasser Grombalia.

4- Immeuble licité : La totalité de l'immeuble dénommé «Amel 1035» objet du titre foncier n°57871 Tunis sis à l'angle de la rue 20 mars et l'avenue Habib Bourguiba Radés gouvernorat de Ben Arous, d'une contenance de 360 m² consistant en un lot de terrain rectangulaire sur lequel est édifié un bâtiment composé d'un RDC et un étage. Le RDC est composé de trois locaux à usage commercial exploités par des tiers locataires, d'un garage d'une superficie de 28 m² et d'un escalier qui conduit à l'étage qui est composé d'un appartement à usage d'habitation exploité par le poursuivant d'une superficie de 185 m² entouré d'une cour couverte partiellement à 22 m² et le reste est nu.

L'état du bâtiment est bon. L'immeuble est entretenu et équipé de tous le services.

5- Mise à prix : Sept cent huit mille deux cent quatre vingt deux dinars 502 millimes (708.282d502) après remise de 40 % du prix initial selon décision rendue par le président du TPI de Ben Arous le 25/12/2025 conformément à l'article 425 du CPCC.

6- Date d'audience : Jeudi cinq février deux mille vingt six (05/02/2026) à 9H du matin et heures suivantes par devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Ben Arous sis au Palais de Justice Chouchet Radés Ben Arous.

7- Visite des lieux : la visite des lieux ainsi que la consultation du cahier de charges déposé au cabinet de l'avocat ou au greffe du tribunal peut se faire tous les jours aux heures de travail. Tout enchérisseur intéressé doit consigner le tiers de la mise à prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. S'il est étranger, il doit obtenir l'autorisation administrative préalable.

2026400054VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Maître Kahri Khouloud

Avocat

Rue Martyres en face du centre régional de médecine scolaire et universitaire Kasserine

Tél. : 58031330 - 97810160

MF : 1523365 S A P000

Partie poursuivante : Mehdi Ayachi résident à Sbiba gouvernorat de Kasserine, non inscrit au registre du commerce.

Partie saisie : Kachnaoui Lazhari, non inscrit au registre du commerce résident à douar El Khachaynia Ibrahim zahar Sbiba gouvernorat de Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître Kahri Khouloud rue des martyres en face du centre régional de médecine scolaire et universitaire Kasserine.

L'immeuble soumis à l'adjudication : terrain connu au nom "Alketra" situé à la région Ibrahim Ezzahair Sbiba gouvernorat de Kasserine sur la propriété de monsieur Azhairi Kachnaoui il en a acquis la propriété en vertu d'un acte de cession daté du 22/03/2011. Le terrain est d'une superficie de 3500 m².

- Ses limites : le Sud : une route publique. Au Nord : Mohamed Saleh Kachnaoui et Ibrahim ben Mohamed Khachnaoui. L'ouest : une route publique et à l'est, Larbi ben Mohamed Khachnaui. Nouvelle Mise à prix : quinze mille sept cent cinquante dinars (15. 750. d 000) après avoir réduit le prix d'ouverture de quarante pourcent.

Lieu et date de l'adjudication : Le lundi 9/02/2026 à partir de 9 h du matin à l'audience des saisis immobiliers auprès du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine. Ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix. Les étrangers doivent en outre obtenir les autorisations requises pour plus de renseignements, il convient de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Kasserine ou le cabinet de l'avocat poursuivant.

2026400055VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : TUNISIAN SAUDI BANK, immatriculée au registre des entreprises sous l'identifiant unique N°0013026 son Avocat Elu Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Mohamed Sghaier Ben Lakhdhar Ben Ali Sassi, CIN n°00135295, demeurant à cité el Fateh Rue N°9144 N°2, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : 1) l'immeuble objet du T.F n°7914 Ben Arous dénommé "houda", il s'agit d'un bâtiment des 2 étages d'une superficie de 445 m².

2) L'immeuble objet du T.F n°73266 Ben Arous dénommé "mabrouka". Il contient un bâtiment d'un bain maure d'une superficie de 462 m².

Mise à prix : 1) La mise à prix concernant T.F n°7914 Ben Arous est fixée à 720133d 000.

2) La mise à prix concernant T.F n°73266 Ben Arous est fixée à 1322818d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 12/02/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2026400063VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71280156

Fax : 71280092

M.F : C 818492

Partie poursuivante : Société financière de recouvrement des créances S.A inscrite au R.C Tunis n°120262001, son avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Moussa Ajjel CIN 04586081 demeurant à cité Ons Makther, Seliena.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27Bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : l'immeuble objet du T.F n°7913 Seliana dénommé "naziha". Il s'agit d'un terrain agricole d'une superficie de 167405 m² contenant des arbres fruitiers et un terrain nu situé à Makther Seliana.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 282772d 200.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 10/02/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Seliana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Seliana.

2026400064VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Partie poursuivante : BH Bank (anciennement Banque de l'Habitat), société anonyme, immatriculée au Registre National des Entreprises de Tunis sous l'identifiant unique n°0024588W, représentée par son directeur général domicilié à son siège social sis au 18, Avenue Mohamed V, Tunis 1080, ou à l'agence concernée à Hammamet, sise à l'Avenue Habib Bourguiba à Hammamet, en sa qualité de créancière hypothécaire, inscrite et ayant obtenu un jugement.

Partie saisie : Rachid Ben Ibrahim Gharsallaoui, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°02044916, profession : directeur technique d'hôtel, en sa qualité d'emprunteur et de garant hypothécaire, condamné et domicilié à l'hôtel Jardins de Hammamet à Hammamet.

L'Avocat poursuivant : Maître Abdelaziz Aissaoui, avocat à la Cour de Cassation, dont le cabinet est situé à l'Avenue Mohamed Salah Belhaj, Résidence Le Printemps, Immeuble "B", Rez-de-chaussée, Ariana 2080.

Propriété saisie : Toutes les parts indivises du débiteur, s'élevant à 320 parts dans la propriété dénommée "Essalem 37", objet du titre foncier n°618049 Nabeul, d'une superficie de 1745 m², divisée en 1745 parts, et située Rue Essanawber à Hammamet - sa délégation - du gouvernorat de Nabeul, et consistant en une partie de la propriété dénommée "Essalem 37" composée de la parcelle n°01, partie du titre foncier n°618049 Nabeul, d'une superficie de 320 parts sur un total de 1745 parts, appartenant à Rachid Ben Ibrahim Gharsallaoui en indivision avec les autres propriétaires, et comprenant un bâtiment composé de 02 logements au rez-de-chaussée et 02 logements au premier étage, et délimité comme suit :

- Est : le reste du titre foncier 618049 Nabeul - Ouest : ancienne propriété Omar Remman - Sud : le reste du titre foncier 618049 Nabeul

- Nord : ancienne propriété Khmais Khdhira.

La propriété comprend un bâtiment de deux étages sur une superficie de 190 m², construit sur un lot résidentiel d'une superficie totale de 320 m², et se compose de :

Rez-de-chaussée : contient l'entrée principale avec une porte en fer semi-circulaire, puis un couloir aménagé de 4.7m de large sur 20m de long, donnant sur 02 logements d'une superficie couverte de 190 m², chacun comprenant un salon, 02 chambres, une cuisine, une salle de bain et une buanderie arrière, et un escalier non couvert menant au premier étage.

La construction est moderne, le plafond est partiellement décoré, la dalle est en béton armé, le sol est mixte, entre marbre et carrelage ordinaire et carreaux de céramique, la menuiserie des portes est en bois et la menuiserie des fenêtres est en bois et aluminium. Les salles de bain sont revêtues de carreaux de céramique et les bâtiments sont équipés d'installations sanitaires et électriques modernes et de tous les réseaux. Ils comprennent également une clôture extérieure du côté est, avec une porte en fer semi-circulaire, une pièce en terrasse d'une superficie couverte de 14 m², sa construction est composée d'un mur de 1m de hauteur puis en aluminium et recouverte de panneau sandwich.

Mise à prix : six cent quinze mille deux cents dinars (615.200,000 D) Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le lundi 9 février 2026, à partir de neuf heures du matin, devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Grombalia.

Conditions de visite de la propriété : la propriété peut être visitée tous les jours de la semaine, pendant les heures administratives.

2026400067VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution

Le greffier de distribution de deniers auprès du tribunal de première instance de Tunis 2 informe les tiers que la somme d'un million deux cent vingt huit mille six cents quatre vingt et un dinars et 648 millimes (1228681, 648 DT) le reste de la somme consignée en exécution du jugement de ventes immobilières n°27 rendu le 22/6/2009 par le tribunal de première instance de Tunis 2 au profit de Mohamed Ben Taieb Slama et qui a été consignée à la trésorerie générale de la République Tunisienne selon le certificat de dépôt n°16118 datant du 6/3/2024, à la diligence de maître Hassen Channoufi agissant pour le compte du receveur de finance de la Mornaguia qui a élu son domicile au bureau du dit avocat sis au 19 bis rue de Marseille Tunis, a fait l'objet d'une affaire de distribution enrôlée sous le n°30 et ceci contre Mohamed Ben Taieb Slama.

En conséquence tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers devra présenter ses titres de créance au tribunal sus indiqué dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis sous peine de forclusion.

A cet effet et conformément à l'article 468 du code de procédure civile et commercial «dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe de tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférences de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2026R00039VEPA2

Règlement judiciaire

Sté «TOURISTIQUE D'EXPLOITATION HOTELIERE»

Siège social : Avenue Charles Nicole Menzeh 4 Tunis, Immeuble Maram Palace App B4-5

Registre du commerce : 0903000X

CNSS : 211669-15

En vertu de la décision n°1070 rendue par le Premier Adjoint au Président du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 6 janvier 2026, il a

été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire en faveur de la société «TOURISTIQUE D'EXPLIOTATION HOTELIERE», la désignation de Madame Maroua Ines Lamouchi, en qualité de juge commissaire et la désignation de Monsieur Ben Salem Faouzi en qualité d'administrateur judiciaire, ayant pour mission d'examiner le plan de sauvetage présenté par la société et de formuler son avis sur son éventuelle modification, suivi de la gestion et l'examen de la situation économique et financière et sociale, inventorier et évaluer ses biens.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs créances au bureau de l'administrateur judiciaire, sis au 12 rue Cyrus le grand, 2ème étage, bureau n°15 ; Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis.

2026R00050VEPA2

Règlement judiciaire

Sté «D'EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE»

Siège social : Avenue Charles Nicole Menzeh 4 Tunis, Immeuble Maram Palace App B4-5

Registre du commerce : 0043075F

CNSS : 235348-26

En vertu de la décision n°1072 rendue par le Premier Adjoint au Président du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 6 janvier 2026, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire en faveur de la société «D'EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE», la désignation de Madame Maroua Ines Lamouchi, en qualité de juge commissaire et la désignation de Monsieur Ben Salem Faouzi en qualité d'administrateur judiciaire, ayant pour mission d'examiner le plan de sauvetage présenté par la société et de formuler son avis sur son éventuelle modification, suivi de la gestion et l'examen de la situation économique et financière et sociale, inventorier et évaluer ses biens.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs créances au bureau de l'administrateur judiciaire, sis au 12 rue Cyrus le grand, 2ème étage, bureau n°15 ; Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis.

2026R00051VEPA2

Règlement judiciaire

Sté «TOURISTIQUE DE GESTION HOTELIERE»

Siège social : Avenue Charles Nicole Menzeh 4 Tunis, Immeuble Maram Palace App B4-5

Registre du commerce : 0505061 T

CNSS : 209671-54

En vertu de la décision n°1071 rendue par le Premier Adjoint au Président du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 6 janvier 2026, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire en faveur de la société «TOURISTIQUE DE GESTION HOTELIERE», la désignation de Madame Maroua Ines Lamouchi, en qualité de juge commissaire et la désignation de Monsieur Ben Salem Faouzi en qualité d'administrateur judiciaire, ayant pour mission d'examiner le plan de sauvetage présenté par la société et de formuler son avis sur son éventuelle modification, suivi de la gestion et l'examen de la situation économique et financière et sociale, inventorier et évaluer ses biens.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs créances au bureau de l'administrateur judiciaire, sis au 12 rue Cyrus le grand, 2ème étage, bureau n°15 ; Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis.

2026R00052VEPA2

Décision de redressement judiciaire

Société "DZIRI de commerce"

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Siège social : Nouveau port de pêche N°9 - Sfax

Identifiant Unique : 1134217 P

Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Sfax a rendu, en date du 2 décembre 2025, dans l'affaire n°337, la décision suivante :

1- Le déclanchement des procédures de règlement judiciaire au profit de la société «DZIRI DE COMMERCE», en la personne de son représentant légal, titulaire de l'identifiant unique n°1134217 P, avec l'ouverture d'une période d'observation, et le transfert du dossier à Mr le Juge de l'Entreprise pour le contrôle des procédures.

2- La désignation de Mr Abderraouf Ghorbel en qualité d'administrateur judiciaire, chargé d'élaborer un plan de redressement et de le soumettre, dans un délai n'excédant pas neuf mois, à Mr le Juge de l'Entreprise.

L'administrateur judiciaire est également chargé d'établir un rapport préliminaire dans un délai n'excédant pas deux mois.

3- L'ordonnance de la suspension des procédures d'exécution engagées en vue du recouvrement des créances antérieures à la date d'acceptation de la demande de règlement judiciaire, et ce pour une durée n'excédant pas la fin de la période d'observation, à l'exception des créances salariales exécutées sur autorisation judiciaire, sous réserve des sommes insaisissables parmi celles-ci.

4- L'ordonnance de suspension des procédures d'exécution visant à la restitution de biens meubles ou immeubles pour défaut de paiement d'une dette, pour une durée n'excédant pas la fin de la période d'observation.

5- L'ordonnance de suspension du calcul de tous intérêts, pénalités de retard et délais de déchéance, pour une durée n'excédant pas la période d'observation, ainsi que l'interdiction faite à la demanderesse de céder ou de grever ses immobilisations d'un droit réel de garantie durant ladite période.

6- La fixation de la date de cessation de paiement au 4 novembre 2024.

7- L'autorisation d'inscrire le contenu de la présente décision au Registre National des Entreprises, d'en transmettre une copie à la Commission de Suivi des Entreprises

Economiques, et d'en ordonner la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, aux frais de la demanderesse.

En conséquence, les créanciers sont tenus de présenter tous les documents justifiant leurs créances dans un délai n'excédant pas trente (30) jours pour les créanciers résidant en Tunisie et soixante (60) jours pour les créanciers résidant hors du territoire tunisien, à compter de la date de publication du présent avis, auprès de l'administrateur judiciaire, lequel a élu domicile pour la réception des correspondances à son bureau sis au 42, avenue Habib Bourguiba, Sfax, immeuble El Intilaka, escalier «C», 5ème étage, bureau n°5-5, 3000 Sfax.

2026X00024VEPA2

Distribution des Fonds de Liquidation de l'association

Amicale des agents de santé du groupement de santé de base de Tataouine

Association en liquidation

Siège social : rue Pasteur Tataouine 5200

Identifiant Unique : N°1580263/G

Conformément à l'article 46 du Code des Sociétés Commerciales, Azri Mabrouk le liquidateur Judiciaire de l'association Amicale des agents de santé du groupement de santé de base de Tataouine association en liquidation a l'honneur de notifier aux créanciers la décision de répartir tous les fonds disponibles, après paiement des frais, droits et dépenses de liquidation. Les créanciers de la société et toutes les parties intéressées disposent d'un délai de 90 jours à compter de la date de publication du présent avis pour s'opposer au processus de distribution conformément à l'article 46 du C.S.C.

Les oppositions doivent être adressées au liquidateur à son adresse sise au 72 Avenue Farhat Hached Tatouine 3200, après l'expiration du délai susvisé les oppositions ne sont plus recevables.

2025404303VEPA2

Avis au public

En vertu d'un jugement émanant du tribunal de 1ère instance de Manouba en date du 6 mai 2025 le dossier de liquidation n°121 concernant l'héritage de Mr Youssef Jebali a été clôturé.

Tél : 22 513 137 - 26 224 860

2026400037VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de Manouba en date du 11 décembre 2025 Mme Olfa ben Sassi a été nommée administrateur judiciaire de la société «centrale food» inscrite au RNE sous le num B2656262017 sise à la zone industrielle Ksar Said 2086 Manouba et Mme Khawla Ayari a été nommée juge contrôleur.

Tél : 22 513 137 - 26 224 860.

2026400038VEPA2

Nomination de liquidateur

En vertu de la décision de nomination de liquidateur, rendue par le Tribunal de première instance de Ben Arous en date du 14/10/2024, il a été décidé la nomination de Madame Sahar YOUSFI domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad, Ariana - Tél : 56 746 457, en qualité de liquidateur des biens communs entre Imed Chibouni titulaire de la CIN 07750661 et Saiida Jemii titulaire de la CIN 07838838.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2026400044VEPA2

Nomination de liquidateur

En vertu de la décision de nomination de liquidateur, rendue par le Tribunal de première instance de Ben Arous en date du 14/10/2024, il a été décidé la nomination de Madame Sahar YOUSFI domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad, Ariana - Tél : 56746457, en qualité de liquidateur des biens communs entre Lotfi Raies titulaire de la CIN 07356595 et Ines Rajeh titulaire de la CIN 07094350.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2026400045VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de Ben Arous relatif à la publication du cahier des charges concernant la cession de la société SGM aux tiers Mme Olfa ben Sassi l'administrateur judiciaire vous informe que la date limite de dépôt des offres sera le 31 janvier 2026 et l'ouverture des offres sera le 5 février 2026 pour toute information concernant la visite de la société veuillez contacter l'administrateur judiciaire.

Tél : 22 513 137 - 26 224 860

2026400069VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ALPHA BUS TUNISIE

SA. Au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

RNE : 0753938F

Messieurs les actionnaires de la société Alpha Bus Tunisie sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra mardi le 3 février 2026 à 09.30 heures trente minutes au siège social de la Société Alkarama Holding sis à la Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Prise d'acte du jugement en référé n°92188 rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 14 octobre 2025 ;

- Nomination d'un nouvel Administrateur;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R00032SANB3

PLASTIC ELECTROMECHANIC COMPANY

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : 32-33 Zone Industrielle - Hammam Zriba - 1152 Zaghouan

Identifiant unique : 0806712F

Conformément à l'article 21 des statuts de la société, vous êtes invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société BH Assurance sis au lot AFH BC5, Centre Urbain Nord - 1003 Tunis, le vendredi 30 janvier 2026 à 10 heures pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3) Lecture du rapport général des deux Commissaires aux comptes sur les comptes annuels individuels des exercices 2023 et 2024 et des comptes consolidés de l'exercice 2023 ;

4) Examen et approbation des comptes individuels arrêtés au 31 décembre 2023 et 2024 et des comptes consolidés de l'exercice 2023 ;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2023 et de l'exercice 2024 ;

6) Lecture du rapport spécial des deux commissaires aux comptes sur les conventions réglementées;

7) Approbation des conventions réglementées objet du rapport spécial des deux commissaires aux comptes;

8) Quitus aux administrateurs ;

9) Renouvellement du mandat de deux administrateurs;

10) Allocation de jetons de présence;

11) Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publication légale.

2026R00046SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de l'Environnement, de la Plantation et de Jardinage de Sfax

Société anonyme

Au capital de 2.500.000 Dinars

Siège social : App N°8 Bloc A 7ème Etage immeuble emna city rue Hédi Nouira derrière le siège du Gouvernorat Sfax

Identifiant Unique : 1218821S

Les actionnaires de la société de l'environnement de la plantation et du jardinage de Sfax sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 3/02/2026 à 9 heures et 30 minutes à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'article 3 des statuts de la société par l'ajout d'une activité secondaire à l'objet social de la société,

2. Divers.

3. Pouvoirs pour formalités.

Le texte du projet des résolutions de l'assemblée et la liste des actionnaires sont à votre disposition au siège social de la société.

2026X00026SANB3

Convocation à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Engineering Procurement & Project Management - EPPM SA

Siège social : Rue de l'Argent, immeuble Fatma les Jardins du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 0492722N

Les Actionnaires de la Société EPPM SA sont invités à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 5 février 2026 à 11 h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024 ;

- Lecture et examen du rapport général des co-commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;

- Lecture et examen du rapport spécial des co-commissaires aux comptes et approbation des opérations et conventions réglementées ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024 ;

- Pouvoir pour formalités d'enregistrement et dépôt.

2026400053SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de Production Soluble «STPS»

S.A. au capital : 750 000.000 dinars

Siège social : Apt B1-1 1er étage Bloc B, Immeuble Vinci, Avenue Hédi Nouira Ennasr 2, Ariana

MF : 1748532K/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne de Production Soluble «STPS» sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le mardi 27 janvier 2026 à partir de 10H au siège social de la société maxula bourse sis à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, à l'effet d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture et examen du rapport de gestion de la Société relatif à l'exercice 2024

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

3. Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2024

4. Approbation des conventions prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024

7. Renouvellement du mandat des administrateurs

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9. Pouvoirs pour formalités.

2026400061SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Tunisienne de Production Soluble «STPS»

S.A. au capital : 750 000.000 dinars

Siège social : Apt B1-1 1er étage Bloc B, Immeuble Vinci, Avenue Hédi Nouira Ennasr 2, Ariana

MF : 1748532K/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Tunisienne de Production Soluble «STPS» sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires le mardi 27 janvier 2026 à 11H au siège social de la société maxula bourse sis à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, à l'effet d'examiner les questions de l'ordre du jour ci-après :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital destiné à l'AGE

2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital et à la suppression des droits préférentiels de souscription

3- Augmentation du capital de la société avec suppression des droits préférentiels de souscription

4- Changement de gouvernance

5- Modification des statuts

6- Délégation au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital et d'en constater sa réalisation

7- Pouvoir pour formalités.

2026400062SANB3

Sociétés communautaires

Report de l'assemblée générale constitutive

La société communautaire locale EZZOUHOUR, située à Oued ELGSAB, Al-Waslatia, Kairouan, informe ses participants du report de son assemblée générale constitutive du 10/01/2026 au 14/02/2026 à 9h, dans les locaux d'Al-Hadhili Al-Farhani, Oued ELGSAB, Al- Waslatia, Kairouan. La période de souscription est également prolongée du 8/01/2026 au 12/02/2026.

Les points suivants seront abordés :

- Approbation des statuts de la société

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Elections des membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2026S00019SODB3

Autres sociétés

2ème Appel à l'Assemblée Générale ordinaire

Société Mutuelle de base des Services Agricoles

«El Andalos»

Siège social : Avenue Sadok Belhaj 2022 Kalet el Andalos

Matricule Fiscal : 1336626/A

La Société mutuelle de base des services agricole «El Andalous» a l'honneur de convoquer ses adhérents pour l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 3-2-2026 à 10 h 30 mn du matin, au siège de la société rue Sadok Belhadj à Kalet el Andalous, et ce, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Présentation du rapport d'activité de la société pour l'année 2025.

2- Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2025.

3- Approbation des comptes de l'année 2025.

4- Accepter de nouveaux membres et mise à jour de la liste des abonnés.

5- Questions diverses.

Observation : Les rapports seront tenus à la disposition des adhérents au siège de la société 8 jours avant la date de l'assemblée.

2026400036SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Hechmi Kahla titulaire de C.I.N 04093848, résident à l'Avenue 2 Mars Tboulba Monastir du gouvernorat de Monastir, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°29445 en date du 10 novembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie sous le nom «Sté distribution et commerce Sahel» consistant en une unité de stockage et de distribution du gaz liquéfie en bouteilles domestique située à la zone industrielle Sidi Abdelhamid, délégation Sousse Sidi Abdelhamid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation Sousse Sidi Abdelhamid.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Sousse Sidi Abdelhamid, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Le public est informé que la Société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL Energie" dont le siège social est situé à l'Avenue Med Ali Akid cité olympique 1003 El Khadra - Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2025-09-0201-0018558 en date du 8 décembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation pour apporter des modifications à un établissement classé de première catégorie consistant en un centre de remplissage et de stockage de

bouteilles de gaz de pétrole liquéfié, situé à la zone industrielle de Gannouch 1, au lot N°25-3 du gouvernorat de Gabès objet de l'arrêté d'autorisation de première catégorie enregistrée sous le N°1016 en date du 8 Avril 1987, pour l'installation d'une nouvelle ligne de remplissage de bouteilles de gaz domestique d'une capacité de 1500 bouteilles par heure et la réhabilitation de l'unité de remplissage des bouteilles de gaz industriel de 25 kg, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Gabès et de la municipalité de Gabès.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le Gouverneur de Gabès ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Gabès ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Tunisian Indian Fertilizers "TIFERT" dont le siège social est situé au N°07à la Rue d'Arabie Saoudite 1002 Tunis Belvédère, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2025-09-0201-0018826 en date du 12 décembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation règlementaire d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de fabrication industrielle et de stockage des acides objet de l'arrêté d'autorisation enregistrée sous le N°02109 en date du 13 Novembre 2009, situé à la zone industrielle de Skhira du gouvernorat de Sfax, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Skhira.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le Gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Skhira ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "SL TEXTILE" dont le siège social est situé au Parc d'activités économiques à Menzel Bourguiba 7050 Bizerte, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2025-0201-09-0002377 en date du 12 février 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection des vêtements située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte ou de la municipalité de Menzel Bourguiba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Bizerte ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Menzel Bourguiba ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois a compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société Confection Idéal du Sud dont le siége social est situé à la Route Sidi Mansour au km 4.5 (Route Habena) à la délégation Sfax Médina du gouvernorat de Sfax, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-2024-09-0201-00016274 en date du 05 Novembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection des vêtements située à l'adresse mentionnée ci-dessus, et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité de Sfax.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Sfax ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte de titres de propriété

Il est porté à la connaissance du public la perte des titres de propriété suivants :

1/ Titre de propriété n°13/33490 inscrit au registre foncier n°71318 Sidi Bouzid appartenant à sa propriétaire Zohra bent Ali Toumi.

2/ Titre de propriété n°13/34388 inscrit au registre foncier n°71319 Sidi Bouzid appartenant à sa propriétaire Zohra bent Ali Toumi.

3/ Titre de propriété n°13/34389 inscrit au registre foncier n°71318 Sidi Bouzid appartenant à son propriétaire Ali ben Salah Toumi.

La perte desdits titres est constatée conformément aux certificats de perte n°392 et 394, 393 délivrés par le poste de la Garde Nationale de Sbeïtla en date du 17 Novembre 2025.

Le présent avis est publié à la demande de Monsieur Fathi ben Ali Toumi agissant en vertu d'une procuration légale au nom des hésiterais à savoir ayant établie et signée à la Municipalité de Sbeïtla le 15 Novembre 2025.

2026R00047DIVD2

Perte du Titre de Propriété

Monsieur Nazih Ben Saed Kacem Titulaire de la CIN n°04151779 datée en Tunisie le 17/3/2021 demeurant à la Rue Hédi Nouira Hay Riadh 01 Ksar Hellal annonce la perte du titre de propriété originale sous le n°46458 Monastir selon un certificat de perte délivré par le chef du centre de la sécurité Nationale Hay Riadh Ksar Hellal sous le n°256 le 27/11/2025. Si quelqu'un le trouve appelez le n°98547338.

2026S00016DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Rima Bent Mohamed Ben Ali Mahresi avise le public qu'elle possède la totalité d'une parcelle nord de surface 957 m² sise à la route Saltnia km13 Sfax limité au sud par Ali Mahresi à l'est route au nord Mokhtar Makni à l'ouest Hedi Saadaoui suivant un contrat de vente daté le 13 avril 2008 dressé par les notaires Hassine Turki et Malek Turki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'elle désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi N°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2026X00016DIVD2

Avis

Mme Afef Jamil annonce que son titre de propriété d'un terrain de 156m² à Route Matar km 2.5 Sfax provenant d'achat le 8 janvier 2008 dressé par les notaires Abdelaziz Bouattour et Tawfik ben Ayed a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2026X00018DIVD2

Avis

Mr Bassem Jamil annonce que le titre de propriété de sa mère Wahida Charfi d'une part indivise d'un terrain de 263m² contenant une maison à Route Matar km 2.5 Sfax provenant du partage le 14 juillet 2000 dressé par les notaires Ahmad Baccar et Abdelaziz Abid a disparu et il veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2026X00019DIVD2

Avis

Mr Hassen Ben Amer annonce que son titre de propriété d'un terrain de 308m² contenant une maison à Khemara Ghedhabna Ksour Essef Mahdia provenant de l'achat le 11 octobre 2011 dressée par les notaires Ali Ghorbel et Sihem Charf Eddin a disparu et il veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2026X00020DIVD2

Appel d'offres

Les mandataires judiciaires de la société «Jardins d'El Mornaguia» annoncent que, dans le cadre du programme de la société civile immobilière Jardins d'El Mornaguia et de la réalisation du projet de lotissement du terrain situé à la délégation d'El Mornaguia, gouvernorat de la Manouba, objet du titre foncier n°18713 Manouba, d'une superficie de 42 069 m², il est procédé à l'ouverture d'une consultation en vue de choisir un bureau d'études spécialisé pour la réalisation des études suivantes :

1- Etude d'aménagement réalisée par un bureau d'études spécialisé, agréé par le Service des Ponts et Chaussées de la Direction Régionale de l'Equipement et de l'Habitat de Manouba.

2- Etude hydraulique d'évacuation des eaux pluviales, approuvée par la Commission technique et scientifique chargée de l'audit des études des projets d'infrastructures et des projets urbains situés à l'intérieur des périmètres des plans d'aménagement urbain, en date du 28 juin 2024.

A cet effet, nous vous invitons à présenter votre offre technique et financière, accompagnée d'une copie du registre de commerce et de l'attestation d'inscription au tableau des bureaux d'études, le tout sous pli fermé portant la mention :

"A ne pas ouvrir

Consultation pour la réalisation d'études techniques du projet de lotissement du terrain

Situé à El Mornaguia, objet du titre foncier n°18713 Manouba".

L'offre doit être envoyée par courrier à l'adresse suivante :

Cabinet de Maître Mokhlès Ben Youssef, 55 avenue Khaireddine Pacha, bureau n° B2 2ème étage 1073 Tunis.

La date limite de réception des offres est fixée au 15/01/2026 à la fin de la journée.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le numéro de téléphone : 28 295 325.

2026400048DIVD2

Avis

Suite au prononcé du jugement préparatoire dans le cadre de l'affaire de mise à jour n°6597 et de l'affaire n°10725 publiée par le service des titres gelés du Tribunal immobilier, branche de Bizerte, et reportée à l'audience du 22 octobre 2025, dans le cadre de la mise à jour du titre foncier n°38882 Bizerte, et dans un effort consenti par les héritiers du feu Amor Ben Ouanes Aoua, à savoir : sa

veuve Salouha el-Amraoui et ses enfants adultes d'elle; à savoir : Fatma, Aouatef, Samira, Aboubaker, Sabah, Mouhamed Ali et Youssef, tous demeurant au 66, rue Mohamed Elbejaoui, Menzel Bourguiba 7050, et dans le but mettre en œuvre ce jugement, ils annoncent par la présente publication que le procès-verbal d'inspection de la division des propriétés de la dotation d'Amna appelée Manana Bent Ahmed Elcherif, établie par l'huissier notaire maître Bessan Bouthlija, en date du six octobre mille neuf cent soixante huit (6 octobre 1968), sous le n°12688, qui était chargé d'inspecter la division et d'attribuer les parcelles sujets de cette division à ses ayants droit. En effet le procès stipule que ce titre a été partagé en trois lots :

1/ Le Lot n°1 : ayant une superficie est de quatre vingt et un hectares, dix ares et cinquante centiares (81 hectares 10 ares et 50 centiares), et elle comprend : la parcelle n°1, d'une superficie de (33 hectares et 17 ares), la parcelle n°7 d'une superficie de (13 hectares et 17 ares), et une partie de la parcelle n°6, d'une superficie de (32 hectares, 56 ares et 50 centiares), ce lot est attribuée aux frères Ali ben Ouanes ben Saîd ben Mohedine et ses frères Amor, Mohamed et Saîd.

2/ Le Lot n°2 : d'une superficie de cinquante-quatre hectares, vingt-cinq ares et cinquante centiares (54 hectares 25 ares et 50 centiares) extrait de la parcelle N°6 et a été créée une route à partir du repère d'enregistrement borne 52, c'est-à-dire de la route, et s'étendant avec la branche Sabaa Aouinette et se dirige vers l'intérieur de la parcelle ayant une superficie de (32 Hectares 56 Ares 50 centiares) avec une largeur de 6 mètres jusqu'au début du Lot N°1.

3/ Le Lot n°3 : d'une superficie est de quarante-cinq hectares et 38 ares (45 hectares 38 ares) ; que ayant chargé Maître Hessan Bouthlija désigné par le liquidateur de dissolution de habous d'Amna appelée Manana Bent Ahmed Elcherif Monsieur Abdelkarim El-akhnach (الاخنش) selon la décelons N°861 de novembre 1963) de l'Assemblée Régionale de Bizerte et de liquidation de habous d'Amna appelée Manana Bent Ahmed Elcherif a dressé un procès-verbal portant le N°1268 établie en date du 6 octobre 1968, il a agit en qualité d'huissier de justice, habilité par l'ordonnance suprême du 27 janvier 1957 (relative au rétablissement du plan de justice et à la création d'un corps d'agents d'exécution). Et ce en présence de tout les bénéficiaires et leurs représentants légaux en ce référant au plan dressé par l'expert Monsieur Ridha HNINI selon les article 5 et 6 de la loi N°83 année 1957 révisé et complété par la loi N° 24 année 2000 daté du 22 février 2000 il a été attribués aux bénéficiaires Amara Ben Mohamed Ben Said Ben Mouheddine et à ses frères Slah Eddine, Elbechir, Elhechmi, Essayed, Elnaceur, Ahmed et Rachid.

Ceci étant l'Huissier notaire Monsieur Hessen Bouthlija a remis à chacun des Messieurs Mohamed Ben Ouanes Ben Said Ben Mouheddine le Lot N°1 pour son compte et pour le compte des propriétaires du Lot N°1 Messieurs Amor, Said et Ali fils de Ouanes Ben Saïd Ben Mouheddine, de même il a remis à Monsieur Amara, Slaheddine, Elhechmi, Elbechir, Essayed, Elnaceur, Ahmed et Rachid fils Mohamed Ben Saïd Ben Mouheddine les lots, le Lot N°1 et le Lot N°2.

2026400052DIVD2